

ETUDES DE MEDECINE

Numéros Inami : le Marcourt du combattant ?

La ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé Maggie De Block a dit pis que pendre mardi du système qui sera mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour filtrer les étudiants en médecine seulement à l'issue de la première année d'étude, en vue de l'obtention ultérieure du numéro Inami. « *Cela ne me fait franchement pas rire* », a-t-elle dit en commission de la Chambre.

La Fédération Wallonie-Bruxelles exige un cadastre de la profession médicale, criant à la pénurie dans nombre d'endroits au sud du pays, singulièrement pour certaines spécialités.

Après avoir puisé dans les réserves des numéros Inami pour les années ultérieures, elle a fini par réintroduire un filtre après la première année d'étude de médecine, pour des questions sociales.

Mais Maggie De Block est tout sauf convaincue, alors que la Flan-

dre organise un examen d'entrée. « *Je pense qu'il est temps que quelqu'un se réveille car cela va plomber des générations d'étudiants et leurs parents* », a-t-elle averti, interrogée par les députées Nathalie Muylle (CD&V), Valerie Van Peel (N-VA) et Katrin Jadin (MR).

La ministre libérale voit également des problèmes juridiques dans la limitation que la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit par décret pour les étudiants non-résidents et dans l'iniquité entre facultés, chargées d'organiser de manière autonome l'examen. « *On n'est pas loin des mots "potentielles discriminations"* », a-t-elle dit.

Maggie De Block doute dès lors que le projet de décret Marcourt puisse franchir le cap du Conseil d'État. Elle pense même à l'annulation par la Cour constitutionnelle. De Block a d'ailleurs averti Jean-Claude Marcourt par courrier. ■